

**CONSEIL MUNICIPAL DE RÉGNY (Loire)**  
**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

**PRÉSENTS** : M. Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints : M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, M. Jean-Yves DOUCET, Mme Manuella ANDRÉ, M. Marc MARCHAND.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Céline CHANAL, Mme Charlotte N'MIASS, Mme Lisa KECHIDA, Mme Djemila THOMAS, Mme Anaëlle CROTTET, Mme LOUAHDI Sabrina.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT, M. Jean-François CORTEY, M. Régis DUNOYER, M. Antoine GIANINA, M. Xavier BESSON, Mme Vanessa VERNAY.

**ABSENT** :

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT donne pouvoir à Mme Charlotte N'MIASS, M. Jean-François CORTEY donne pouvoir à M. Jean-Yves DOUCET, M. Régis DUNOYER donne pouvoir à M. Jean-Yves DOUCET, M. Antoine GIANINA donne pouvoir à Mme Charlotte N'MIASS, Mme Vanessa VERNAY donne pouvoir à Mme Fabienne MONTEL.

Secrétaire élu pour la séance : Mme LOUAHDI Sabrina.

---

Affaires intercommunales :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- l'enquête publique relative au projet de PLUi prescrite par la CoPLER. Elle aura lieu du 31 mai 2021 au 2 juillet 2021. L'accueil du public se fera aux heures d'ouverture de la mairie. En outre, deux permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie de Régny les 12 et 21 juin 2021 de 9h à 12h où le public pourra être reçu uniquement sur rendez-vous.
- le recrutement par la CoPLER du chef de projet dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain dont le choix s'est fait aujourd'hui. Il devrait nous être présenté très prochainement.

*Madame Djemila THOMAS arrive à 20h43.*

**1/ OBJET : Approbation des comptes administratifs – année 2020 – et affectation des résultats Budget Principal – Budgets annexes « Assainissement », « Energies renouvelables » et « Fonds de commerce boulangerie »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu les conditions d'exécution des budgets 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Comptes Administratifs 2020, arrêtés comme suit, hors de la présence de Monsieur le maire.

Résultats - année 2020 -	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE Assainissement	BUDGET ANNEXE Energie Renouvelable	BUDGET ANNEXE Fonds Boulangerie
Résultat de fonctionnement 2020	381 994.99	- 1 979.65	58.99	6 388.78
Report 2019	187 041.33	25 875.91	78.37	4 183.05

Excédent de clôture fonctionnement 2020	569 036.32	23 896.26	137.36	10 521.83
Résultat Investissement 2020	- 210 343.20	- 83 823.79	14 760.32	3 897.21
Report 2019	- 72 610.76	474 471.47	4 018.85	- 10 129.63
Résultat de clôture investissement 2020	- 282 953.96	390 647.68	18 779.17	- 6 232.42
Report en Investissement (art 001)	- 282 953.96	390 647.68	18 779.17	- 6 232.42
Restes à réaliser	- 22 142.00	- 100 000.00	- 18 764.00	0.00
Besoin de financement	305 095.96	100 000.00	18 764.00	6 232.42
Affectation en réserves (article 1068)	305 095.96	0.00	0.00	6 232.42
Report en fonctionnement (article 002)	263 940.36	23 896.27	137.36	4 289.41

#### Affectation des résultats :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reprendre, pour chaque budget, les résultats tels qu'ils viennent d'être présentés, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et au compte 002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté ».

*Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur Jean-Yves DOUCET, Président de séance (Monsieur le Maire s'étant retiré), et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'année 2020 du budget principal et des budgets annexes « assainissement », « énergies renouvelables » et « Fonds de commerce boulangerie », tels que présentés ci-dessus,
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement des comptes administratifs 2020, de la façon suivante :

Résultats 2020	Budget Principal	BA Assainissement	BA Energies Renouv.	BA Fds Boulangerie
Affectation en réserves Article 1068	305 095.96	0.00	0.00	6 232.42
Report Fonct. Article 002	263 940.36	23 896.26	137.36	4 289.41

#### 2/ Approbation des comptes de gestion – année 2020 –

Budget Principal – Budgets annexes « Assainissement », « Energies renouvelables » et « Fonds de commerce Boulangerie »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2020,

Considérant que, pour chaque budget présenté, l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisé par Madame la Trésorière de Saint Germain Laval et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs dressés par la commune,

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **APPROUVE** les comptes de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2020, du budget principal et des budgets annexes « assainissement », « énergies renouvelables » et « Fonds de commerce ». Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **3/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2021 –**

Monsieur le Maire informe que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 et que cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Le produit de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants reste affecté aux communes.

A titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

**Pour compenser la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant, soit 15.30 %.**

Dans ces conditions, les taux des impôts directs locaux se présenteraient de la façon suivante :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	Plafonné à 18.18 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.99 %	33.29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33.50 %	33.50 %

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition afin de FIXER ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2021, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux 2021	Produits attendus
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 372 000	33.29%	456 739
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54 100	33.50 %	18 124
<b>PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>			<b>474 863</b>

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **FIXE** les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2021, tels que proposés.

### **4/ Subventions de fonctionnement et adhésions - année 2021**

### Participation de la commune aux fournitures scolaires - année 2021

Chaque année, le Conseil Municipal fixe les subventions allouées aux associations participant à la vie sociale et culturelle de la commune.

La commune adhère également à des associations et organismes extérieurs pour lesquels il est proposé de renouveler l'adhésion en 2021 et de verser les cotisations.

En outre, chaque année une somme forfaitaire est allouée aux écoles maternelles et primaires de la commune dédiée aux fournitures scolaires. Depuis l'année dernière, il a été décidé d'instaurer un tarif unique pour les élèves de la maternelle et de l'élémentaire. Il est proposé de fixer la participation à 40 euros par élève inscrit à la rentrée 2020-2021.

Il est proposé de fixer les montants conformément au tableau joint en annexe.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

➤ **DÉCIDE** d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions proposées en faveur des associations au titre de l'année 2021 ainsi que le versement des cotisations annuelles 2021 relatives aux adhésions, telles que proposées,

➤ **FIXE** une enveloppe de crédits aux fournitures scolaires égale à 5 360 euros, 1 000 euros pour le renouvellement des manuels scolaires (soit 250 euros par classe de l'élémentaire), 300 euros pour des jeux éducatifs et 150 euros pour les fournitures scolaires pour le service d'accueil du jeune enfant,

➤ **DIT** que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2021, article 6574 pour les subventions de fonctionnement, article 6281 pour les adhésions, article 6067 pour les fournitures scolaires.

### **Subventions de fonctionnement et adhésions - année 2021** **Participation de la commune aux fournitures scolaires - année 2021**

<b>ADHESIONS</b>		<b>COMPTE 6281</b>	<b>2021</b>
AMF42			444.96
<b>SUBVENTIONS</b>		<b>COMPTE 6574</b>	<b>2021</b>
- SPA	0.40/hab en 2020 et 2021		618.00
- GROUP. DEPARTEMENTAL	DE LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES		200.00
- LES AMIS PECHEURS DE REGNY			500.00
- LES GONZ'RAIDEUSES			400.00
- NON AFFECTE			3 282.00
			5 000.00
<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>			<b>2021</b>
Ecole primaire	134 élèves (80 à l'élémentaire, 54 à la maternelle) au 1 <sup>er</sup> septembre 2020 à 40 €,		5 360.00
	Enveloppe - Manuels scolaires		1 000.00
	Enveloppe exceptionnelle - Jeux éducatifs		300.00
Accueil du Jeune Enfant	Enveloppe fournitures scolaires		150.00

## 5/ Subvention d'équilibre du budget principal au budget CCAS - année 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas d'autres ressources, à part les dons, que la subvention d'équilibre qui lui est versée par le budget communal.

Les principales actions du CCAS sont :

- les aides aux personnes et les bons alimentaires (accordés après instruction du dossier par les services sociaux du département),
- le colis de Noël des personnes âgées, le repas des anciens et l'aide pour les voyages scolaires des élèves du collège Nicolas CONTE domiciliés à Régny,
- les subventions aux associatives caritatives.

Pour l'année 2021, les besoins prévisionnels nécessaires à l'équilibre du Budget du CCAS s'élève à 7000 euros.

Monsieur le Maire propose le vote d'une subvention d'équilibre de 7 000.00 euros.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget CCAS de l'année 2021,
- **DIT** que cette subvention prévisionnelle s'élèvera au maximum à 7 000 euros, et sera déterminée en fin d'année en fonction des besoins,
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget principal de l'année 2021 et au budget CCAS de l'année 2021.

## 6/ Contributions année 2021 – SDIS et SIEL

Monsieur le Maire donne lecture des contributions mises à la charge de la commune au titre de l'année par le Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Loire et le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire.

Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Loire :

Contribution 2021 = 43 008 euros

Le versement se fera en 3 termes.

Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire :

Contributions prévisionnelles 2021 =

Maintenance préventive Eclairage Public estimée à	22 872.97 €
Service d'Assistance à la Gestion Energétique	1 420.00 €
IRVE Borne de recharge élect	975.00 €
Géoloire42	240.00 €
Groupement d'achat Electricité-Gaz	533.95 €

Ces contributions seront budgétisées.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** de budgétiser les contributions telles que présentées,
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2021.

## 7/ Participation 2021 des communes aux frais de fonctionnement du gymnase mis à disposition du collège « Nicolas Conté »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que sur la base de l'accord intercommunal intervenu en réunion de SIVOM le 24 novembre 1987, une participation annuelle par élève est demandée aux communes de résidence des enfants scolarisés au Collège Nicolas Conté pour contribuer aux frais de fonctionnement de la salle des sports municipale mise à disposition du Collège Nicolas Conté pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

L'évaluation du coût d'un élève s'effectue sur la base du compte administratif N-1, du nombre d'élèves scolarisés (2020/2021) et de l'utilisation de la salle.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ARRÊTE** le montant de la participation par élève, au titre de l'année 2021, qui sera proposé aux communes de résidence des enfants scolarisés,

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de recouvrer auprès des communes les contributions.

**8/ Approbation des Budgets Primitifs – année 2021 – Budget Principal – Budgets annexes « Assainissement », « Energies renouvelables » et « Fonds de commerce boulangerie »**

Le budget primitif de l'année 2021 du budget principal de la commune de Régný et ceux des budgets annexes s'équilibrent, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement, de la façon suivante :

**Budget primitif principal**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 540 674.36 €	1 540 674.36 €
INVESTISSEMENT	1 622 716.32 €	1 622 716.32 €

**Budget primitif « Assainissement »**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	106 496.26 €	106 496.26 €
INVESTISSEMENT	521 647.68 €	521 647.68 €

**Budget primitif « Energies renouvelables »**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 137.36 €	9 137.36 €
INVESTISSEMENT	138 595.17 €	138 595.17 €

**Budget primitif « Fonds de commerce boulangerie »**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 789.41 €	18 789.41 €
INVESTISSEMENT	13 721.83 €	13 721.83 €

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

➤ **APPROUVE** les budgets primitifs 2021, budget principal et budgets annexes « Assainissement », « Energies renouvelables » et « Fonds de commerce boulangerie », tels que présentés ci-dessus.

*Pour répondre à la question de Madame Charlotte BEDEJUS, Monsieur le Maire donne des explications sur la double tenue des comptes, par la collectivité et par le Trésor Public ainsi que sur les financements qui peuvent être sollicités sous forme d'emprunt auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements.*

**9/ Installation d'un dispositif de vidéoprotection à la gare et ne centre-bourg**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 10 décembre 2018, il a été décidé de solliciter les subventions auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance, de la Région et du Département pour la première phase d'installation d'un dispositif de vidéoprotection comprenant neuf caméras (4 aux abords de la gare, 5 au centre-bourg) avec la fourniture et la mise en place du matériel d'exploitation d'images ; qu'en fonction des subventions obtenues, le conseil municipal devrait à nouveau se prononcer sur la réalisation effective des travaux.

En séance du 10 septembre 2019, il a été décidé de lancer une première tranche de l'opération, mais en ne retenant dans un premier temps, que l'installation de la vidéoprotection du site de la gare et de ses abords (soit quatre caméras) et de réaliser l'acquisition et l'installation du matériel nécessaires à l'exploitation des images, pour les raisons suivantes :

- tenant compte qu'il n'y avait pas un large consensus au sein du conseil municipal ;
  - pour la sécurité des usagers de la SNCF et notamment des jeunes mineurs (lycéens) qui empruntent quotidiennement le train pour se rendre dans leurs établissements sur Roanne
  - compte tenu des subventions maximales obtenues pour la première phase.
- Comme ce dossier a pris beaucoup de retard du fait notamment de l'obligation de passer une

convention de mise à disposition du site de la gare avec SNCF Gare&Connexions, Monsieur le Maire soumet à nouveau au Conseil Municipal le projet initial d'installer un système de vidéoprotection à la fois à la gare et en centre—bourg.

Ce projet a été présenté dernièrement en commission élargie, le 6 avril dernier. Le devis initial s'élevait à 41 688.73 euros HT, mais datant de 2018, il va devoir être renégocié.

Monsieur le Maire rappelle que sa mise en œuvre fera l'objet d'une information à la population, plus particulièrement à celle du centre-bourg, la plus touchée par les incivilités, suivie d'une réunion publique.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Pour 14, Contre 4, Abstention 0) :*

- **DÉCIDE** de poursuivre la première phase de l'opération relative à l'installation d'une vidéoprotection comprenant le secteur de la gare et le centre-bourg avec l'acquisition du matériel d'exploitation d'images, pour un coût estimatif de 41 688.73 euros HT,
- **DÉCIDE** de reprendre les négociations avec UGAP, et de revoir la proposition initiale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la passation et l'exécution du marché,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure visant à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre de l'installation précitée et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférents,
- **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget principal de la commune.

#### **10/ Informations et communications diverses :**

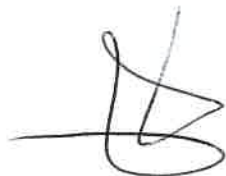
- Madame MONTEL fait part de la réunion du CCAS qui a eu lieu le 9 avril dernier avec à l'ordre du jour le vote du budget, l'antenne d'aide alimentaire de l'association St Vincent de Paul, le projet de créer un vestiaire ouvert à tous en partenariat avec cette association.

- En vue de préparer la fête patronale qui aura lieu les 27 et 28 août, Madame Manue ANDRÉ informe qu'un groupe de travail va être constitué pour préparer l'évènement.

- Madame Djemila THOMAS demande comment est-il possible d'obtenir les clés du tennis ? Madame Manue ANDRÉ répond qu'elle va se renseigner auprès de l'association.

La séance est levée à 22h37.

La secrétaire de séance,  
Mme Sabrina LOUAHDI



Le Maire,  
Jean-François DAUVERGNE

